

Synthèse des avis – Consultation des collectivités territoriales
du 25 novembre 2014 au 24 février 2015
Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Nîmes

I- Contexte

Les travaux d'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Nîmes ont débuté en 2012. Ce travail est élaboré sous l'autorité du Préfet du Gard, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon (DREAL LR).

Le comité de pilotage pour l'élaboration du PPA de la Zone Urbaine de Nîmes s'est réuni à deux reprises pour valider les différentes étapes d'élaboration du projet.

Conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement, le projet de plan, dans sa version P2, a été soumis à l'avis :

- du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du Gard lors de sa séance du 4 novembre 2014. Ce dernier s'est prononcé favorablement au projet ;
- des conseils municipaux et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du périmètre concerné, sur la période du 25 novembre 2014 au 24 février 2015.

L'objet du présent rapport est de faire l'analyse des remarques issues de la consultation des collectivités territoriales. Le projet de PPA sera ensuite soumis à enquête publique dans les conditions prévues à l'article R.222-22 du code de l'environnement.

II – Consultation des collectivités territoriales

Au cours de cette consultation les collectivités suivantes (cf. annexe 1) ont été consultées :

- les **81 communes** couvertes par le périmètre du PPA;
- **7 EPCI à fiscalité propre** concernées par le périmètre du PPA ;
- **50 EPCI sans fiscalité propre** concernées par le périmètre du PPA ;
- le **Conseil Régional** Languedoc-Roussillon ;
- le **Conseil Général** du Gard.

Cette consultation, a eu lieu du 25 novembre 2014 au 24 février 2015. Conformément à l'article R222-21 du Code de l'Environnement, les avis ont été réputés favorables dès lors qu'ils n'ont pas été émis dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet de plan.

III – Bilan des avis

Sur les 140 collectivités consultées, 12 avis ont été reçus par la DREAL LR dont :

- 9 avis favorables sans réserve,
- 2 avis favorables avec réserves et une liste d'observations,
- 1 avis défavorable

Collectivité/EPCI	Date de réception de l'avis en Préfecture du Gard	Avis	Remarques sur le PPA
Commune de Manduel	23/12/2014	Favorable	Non
Commune de Vestric et Candiac	24/12/2014	Favorable	Non
Commune de Saint Come et Maruejols	14/01/2015	Favorable	Oui
Commune de Bellegarde	15/01/2015	Favorable	Non
Commune d'Aubais	20/01/2015	Favorable	Non
Commune de Codognan	21/01/2015	Favorable	Non
Commune de Saint-Chaptes	23/01/2015	Favorable	Non
Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle	29/01/2015	Défavorable	Oui
Commune de Bezouze	05/02/2015	Favorable	Non
Commune de Jonquières Saint-Vincent	09/02/2015	Favorable	Non
Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole	09/02/2015	Favorable	Oui
Syndicat Mixte des gorges du Gardon	18/02/2015	Favorable	Non
Commune de Poulx	24/02/2015	Favorable	Non
Syndicat AEP Leins Garrigues	16/03/2015	Favorable	Non

Quatre actions étaient concernées par les avis formulés, à savoir l'action 2 (Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation), l'action 4 (Inciter les administrations et les collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des « véhicules propres »), l'action 8 (Promouvoir la mobilité durable) et l'action 15 (Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

Suite à cette consultation, la DREAL LR a organisé une réunion de travail, le 31 mars 2015, au cours de laquelle les collectivités et EPCI ayant formulé des observations, des réserves et l'avis défavorable ont pu présenter précisément leur position.

Les échanges ont permis de dégager rapidement une rédaction modifiée de 3 actions. La 4ème action (action 2 : émissions liées au trafic et abaissement des vitesses de circulation) a fait l'objet de nombreuses discussions. Les représentants de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, et de la commune de Saint Come et Maruejols ont regretté que, à l'issue de cette réunion, la rédaction retenue de cette action n'impose pas un caractère réglementaire à la réalisation des mesures 1 et 2.

IV – Modifications apportées au PPA de la Zone Urbaine de Nîmes suite à la consultation des collectivités

En dehors des erreurs de forme (orthographe, syntaxe, clarté des schémas), les principales modifications apportées au projet de PPA de la Zone Urbaine de Nîmes dans sa version 3 sont les suivantes :

- Action 2 : Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier les effets de l'abaissement des vitesses de circulation
 - Ajout des partenaires suivants : Collectivités et Air Languedoc-Roussillon
 - Modification de l'échéancier : Le lancement de l'étude (mesure 1) interviendra dans l'année qui suit l'approbation du PPA, sous réserve de l'obtention des crédits.

Cette action a été maintenue en catégorie « Incitative et Partenariale » malgré la position de Nîmes Métropole et de la Commune de Saint Come et Maruejols qui souhaitent que les mesures 1 et 2 soient rendues obligatoires.

- Action 4 : Inciter les administrations et les collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des « véhicules propres »
 - Ajout des entreprises de plus de 250 salariés dans la liste des publics concernés : la description de l'action (Mesures 1 et 3) doit être modifiée en conséquence.
 - Précision à apporter dans le paragraphe Justification/Argumentaire de l'action : indiquer que le service d'auto-partage comme la mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques nécessite un partenariat avec les opérateurs de voiries et les aménageurs.
 - Ajout des partenaires suivants : CCI, CG Gard et Aménageurs privés.
 - Compléter la liste des indicateurs de suivi suggérés avec le « Nombre de bornes de recharge ».

Montpellier, le 29 avril 2015

- Action 8 : Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante
 - Indiquer dans le paragraphe « Description de l'action » qu'une étude sur l'attractivité du réseau de transports en commun et le développement des modes actifs sera conduite dans le cadre de cette action.
- Action 15 : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
 - une modification à réaliser dans le contexte : 2 plate-formes et non 3 permettent d'accueillir les déchets verts en grande quantité sur Nîmes Métropole.

V – Conclusions et propositions

L'ensemble des observations émises par les collectivités a été examiné au regard à la fois de la réglementation, de la qualité de l'air mesurée, et enfin des recommandations récentes du Comité Interministériel pour la Qualité de l'Air.

Le projet de PPA dans sa version 3 intègre la prise en compte de décisions actées lors de la réunion du 31 mars 2015. Il est proposé au Préfet du Gard de le soumettre à Enquête Publique en application de l'article R222-25 du Code de l'Environnement.

Annexe 1 : Liste des collectivités consultées

Conseil Général du Gard

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Communes

Commune d'Aigues-Mortes	Commune de Fontanes	Commune de Nîmes
Commune d'Aigues-Vives	Commune de Fourques	Commune de Parignargues
Commune d'Aimargues	Commune de Gajan	Commune de Poulx
Commune d'Asperes	Commune de Garons	Commune de Redessan
Commune d'Aubais	Commune de Generac	Commune de Rodilhan
Commune d'Aubord	Commune de Gallargues-le-Montueux	Commune de Sainte-Anastasia
Commune d'Aujargues	Commune de Jonquières-Saint-Vincent	Commune de Saint-Bauzely
Commune de Beaucaire	Commune de Junas	Commune de Saint-Chartes
Commune de Beauvoisin	Commune de La Calmette	Commune de Saint-Clement
Commune de Bellegarde	Commune de Langlade	Commune de Saint-Come-et-Maruejols
Commune de Bernis	Commune de La Rouvière	Commune de Saint-Dionisy
Commune de Bezouce	Commune du Cailar	Commune de Saint-Genies-de-Malgoires
Commune de Boissières	Commune de Lecques	Commune de Saint-Gervasy
Commune de Bouillargues	Commune du Grau-du-Roi	Commune de Saint-Gilles
Commune de Cabrières	Commune de Ledenon	Commune de Saint-Laurent-d'Aigouze
Commune de Caissargues	Commune de Manduel	Commune de Saint-Mamert-du-Gard
Commune de Calvisson	Commune de Marguerittes	Commune de Salinelles
Commune de Cannes-et-Clairan	Commune de Maressargues	Commune de Sauzet
Commune de Caveirac	Commune de Milhaud	Commune de Sernhac
Commune de Clarensac	Commune de Montagnac	Commune de Sommières
Commune de Codognan	Commune de Montignargues	Commune de Souvignargues
Commune de Combas	Commune de Montmirat	Commune de Uchaud
Commune de Congenies	Commune de Montpezat	Commune de Vallabregues
Commune de Crespian	Commune de Moulezan	Commune de Vauvert
Commune de Dions	Commune de Moussac	Commune de Vergeze
Commune de Domessargues	Commune de Mus	Commune de Vestric-et-Candiac
Commune de Fons	Commune de Nages-et-Solorgues	Commune de Villevieille

Établissements publics de Coopération Intercommunale (à fiscalité propre)

Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole
Communauté de communes Beaucaire-Terre d'Argence
Communauté de communes Petite Camargue
Communauté de communes Pays de Sommières
Communauté de communes Leins-Gardonnenque
Communauté de communes Terre de Camargue
Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle

Établissements publics de Coopération Intercommunale (sans fiscalité propre)

Syndicats intercommunaux à vocation multiples

SIVOM Aubais-Villetelle
SIVOM des Costières
SIVOM du Moyen Rhône

Syndicats intercommunaux à vocation unique

S.I. D'aménagement du ruisseau de Bournigues à Sernhac
S.I. Du C.E.S. De Marguerittes
S.I.A.E.P. Du Vidourle
S.I.V.U. Des Pignedes

SI d'Évacuation et de Traitement des Eaux Usées de la Haute Braune
SI d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents
SI d'Assainissement Agricole de la Région du Canal de Navigation de Beaucaire
SI d'Assainissement de la Basse Vallée du Vistre
SI d'Assainissement de la Plaine de la Vaunage (SIAPV)
SI d'Assainissement de la Plaine du Vistre
SI d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre
SI d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières-Saint-Vincent
SI d'Assainissement des Terres du Bassin Moyen du Vistre
SI d'Assainissement Vidourle Bénovie
SI de Curage et d'Entretien du Briançon
SI de la Piscine Beaucaire-Tarascon
SI de Protection des Rives du Bas-Gardon
SI de Regroupement Pédagogique de Boissières et Saint-Dionisy
SI des Eaux de la Vaunage
SI du Collège de Remoulins
SI pour la Construction d'une Gendarmerie Intercommunale pour le Canton de Marguerittes
SIRP de La Rouvière - Montignargues
SIVU AEP Leins-Garrigues
SIVU de Voirie
SIVU DES BOIS DE LENS
SIVU des Garrigues de la Région de Nîmes
SIVU des Loisirs de la Jeunesse Vaunageole
SIVU des Meyrannes
SIVU du Massif du Gardon
SIVU du Moulin à Vent
SIVU du Vistre Buffalon
Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois
Syndicat Intercommunal Du Projet De Vie Des Personnes Agées

Syndicats mixtes ouverts

SM d'Aménagement et Gestion Equilibrée des Gardons
SM d'Équipement de la Commune de Beaucaire
SM Départemental d'Aménagement et Gestion des Cours d'eau et Milieux Aquatiques du Gard (SMDE)
SM des Gorges du Gardon (SMGG)
SM des Nappes Vistrenque et Costières
SM Etablissement Public Territorial de Bassin Vidourle
SM pour l'Étude et l'Aménagement du Bois de Minteau à Calvisson
SM pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise

Syndicats Mixtes fermés

SI des Massifs de Villeneuve-lez-Avignon
SM de Défense de la Forêt du Sommiérois
SM de Transport et de Traitement des Eaux Usées d'Aubord et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
SM Vocation Unique des Lens
Syndicat Mixte d'Électricité du Gard